

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... Réclames... Faits divers...

ROUBAIX, le 6 Février 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 6 fév., 5 fév. (Service gouvernemental)

Table with 3 columns: Service particulier, 6 fév., 5 fév. (Act. Banque de France, Société générale, etc.)

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 6 février. Change sur Londres, 4,82 50; change sur Paris, 5,20 50; 100.

DEPECHE COMMERCIALES Havre, 6 février. Ventes 1,200 b. Marché améliorant. Liverpool, 6 février. Ventes 6,000 b. Marché ferme, livrable, rabaissant.

BULLETIN DU JOUR

La République radicale vient d'infirmer un nouvel échec à la République modérée, et la distance politique qui séparait le palais de Luxembourg de celui de la Chambre des députés s'est rapprochée sensiblement.

Voilà le fait brutal. Ici, comme à la guerre, le tout est de réussir, c'est-à-dire d'enlever la position disputée. Peu importe que la bataille ait révéé une disparité de forces presque insuffisante entre les combattants; la victoire n'en est ni augmentée ni diminuée dans ses premiers effets.

Pour remplacer M. de Montalivet sur son siège inamovible, deux candidats étaient en présence. L'un est un savant, passionné pour les formules étroites et exclusives et cherchant l'exploitation des phénomènes physiologiques de préférence dans la vivisection. On ne lui connaît pas d'antécédents politiques, mais il compte à son actif les amitiés les plus puissantes du jour; il a même la campagne contre les jésuites; en un mot, il partage toutes les idées de M. Paul Bert: tel est M. Broca.

L'autre est un esprit solide, élevé et qui allie à une remarquable éloquence l'autorité d'un jurisconsulte éminent. C'est un des lumières du barreau de Paris: c'est été un orateur très brillant à la tribune de Luxembourg. Devant le suffrage universel, qui est attiré par les vives et grossières, nous eussions compris les succès de M. Broca: auprès d'une Assemblée délibérante, se recrutant par la cooptation, le nom de M. Bétolaud semblait s'imposer sans résistance. Ce n'était pas l'avis de M. Gambetta: le Sénat a écarté M. Bétolaud.

Nous serons assez sincères pour avouer la gravité de ce précédent. Il y a un an à peine, le but du Gouvernement était d'avoir un Sénat foncièrement attaché aux institutions existantes.

Aujourd'hui, non-seulement le Sénat est républicain, mais il incline vers le radicalisme. Les préoccupations violentes qui inspirent et conduisent les élus du Palais-Bourbon s'infiltrèrent peu à peu au Luxembourg, et l'axe de la majorité se reporte chaque jour davantage vers la gauche. On est parti des confins de M. Dufaure, on glisse maintenant vers M. Pelletan. Dans quelques mois, on poussera jusque vers M. Challemel-Lacour, et l'extrême gauche, déjà éliminé du ministère, aura perdu sa dernière forteresse.

Lorsque les radicaux ont arrêté leur choix sur M. Broca, il lui promettaient une majorité d'environ 160 voix. Au premier tour, 30 suffrages manquaient à cet appel; au second, il en manquait encore 20, quoique dans l'intervalle des deux scrutins on eût mis en mouvement toutes les influences parlementaires et politiques pour stimuler les timides et émouvoir les indifférents. Les ambassadeurs avaient été réquisitionnés à Londres, à Madrid, à Berne; en général, tous les fonctionnaires de l'Etat qui appartiennent à la haute Assemblée, avaient subi la pression directe du Gouvernement dans cette circonstance. Et pourtant un déplacement de 5 voix eût suffi pour annuler les résultats de ce grand effort et jeter sur le carreau M. Broca et l'anthropologie gambettiste. Au mois de janvier 1879, l'opposition au Sénat en était réduite à 140 membres à peine; en février 1880, elle s'éleva au chiffre de 132. La résistance y est donc en progrès et loin que le succès de M. Broca doive la décourager et l'affaiblir, il la développe et l'affermi.

Nous vivons dans un temps si fécond en surprises qu'il y a probablement un côté vrai dans cette appréciation. Le fait indéniable, nous en convenons, c'est qu'un groupe de quinze à vingt membres vient de se détacher de la majorité républicaine du Luxembourg, et que ce groupe, malgré les menaces et les injures qui lui ont été prodiguées dans ces dernières semaines, a tenu à honneur de repousser avec éclat les mots d'ordre de M. Gambetta. Il faut l'en féliciter et rendre pleinement hommage à son indépendance et à sa fermeté. Peut-être aussi que le chef du parti radical, en voyant combien il a été près d'essuyer une défaite, y regardera désormais à deux fois avant de renouveler une épreuve qui a failli tourner contre lui. Si les péripéties de l'élection Broca devaient avoir pour conséquence de rendre au Sénat la liberté de ses mouvements et d'apprendre aux députés à compter un peu plus avec lui, nous regretterions moins la défaite de M. Bétolaud.

Le reste à résoudre un dernier point, plus important et plus délicat que les autres. Le scrutin du 5 février peut-il être considéré comme une sorte de répétition générale de celui qui tranchera dans quelques jours le débat sur l'article 7 de la loi d'enseignement Ferry? Les cent quarante voix qui viennent de se prononcer en faveur de M. Broca sont-elles acquiescées d'ores et déjà aux doctrines anti-libérales que consacre cet article? N'y aura-t-il pas une seule défection dans le faisceau des groupes qui ont écarté M. Bétolaud du palais de Luxembourg? Au premier aspect, les probabilités semblent se dessiner contre nous, car c'est la notoriété des opinions de M. Broca contre les congrégations, non autorisées qui avait décidé de sa candidature. En sorte qu'il faudrait voir dans l'élu d'hier, non le savant, non l'auteur de travaux plus ou moins distingués, mais surtout le partisan convaincu et inflexible de l'article 7.

Mais sur le terrain parlementaire, les formules rigoureuses trompent souvent. Si on prenait l'épreuve du 5 février au pied de la lettre, la majorité assurée de huit voix; dès lors, c'est une majorité incertaine. Il y a tel sénateur qui, pour ne pas refuser sa voix à M. Broca, se sera plu à séparer son nom de l'atmosphère qui l'enveloppe, et se sera persuadé qu'on peut très légitimement, après avoir appelé au banc des inamovibles un candidat tout dévoué à l'article 7, rejeter ensuite ce même article. Rien ne prouve que le gouvernement n'ait pas lui-même encouragé cette distinction.

Puis, en dehors des 132 suffrages obtenus par M. Bétolaud, nous relevons encore deux bulletins blancs et un bulletin perdu. Il est à espérer que ces trois honorables sénateurs, à qui leur conscience n'a pas permis de voter hier pour un républicain du centre gauche, éprouveront moins de scrupule en présence de l'article 7. Nous arrivons ainsi presque à un partage égal de voix: 133 contre 142. Dans ces conditions, nous défions bien les plus habiles pointeurs de prédire ce qui arrivera.

Un mot suffira pour résumer notre impression sur la journée d'hier: le succès de M. Broca est regrettable, mais il n'est pas décisif pour l'article 7.

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS DISCOURS DU TRONE Londres, 5 février. La Chambre présente un spectacle magnifique. La plus grande partie de l'espace où les membres siègent d'ordinaire, ainsi que les galeries,

sont occupées par les femmes et les filles des lords, en grande toilette et couvertes de diamants. Les archevêques, les évêques, les juges et les pairs occupent le reste de la salle. Des sièges sont disposés à la droite du trône pour les membres du corps diplomatique, les ambassadeurs sur la première ligne.

A une heure et demie, le prince et la princesse de Galles, suivis des autres membres de la famille royale, font leur entrée. La princesse de Galles prend place sur le fauteuil en face du trône.

La Reine, accompagnée de sa suite et des ministres, siège à la Chambre des lords, arrive à deux heures. Tout le monde se lève, mais se rassoit aussitôt sur un signe de Sa Majesté. Les communes appelées, se présentent à la barre.

Voici le texte du discours: « Mylords et messieurs, C'est avec une vive satisfaction que j'ai, de nouveau, recours aux conseils et au concours de mon Parlement. »

« Mes relations avec toutes les puissances continuent d'être amicales. » « Le cours des événements, depuis la prorogation du Parlement, a contribué à rendre plus certain le maintien de la paix européenne sur les bases établies par le traité de Berlin. »

« Cependant il reste encore beaucoup à faire pour réparer les désordres, qui ont été la conséquence de la dernière guerre dans plusieurs parties de l'empire turc. » « Une convention abolissant le traite des esclaves a été conclue entre mon gouvernement et celui de S. M. le Sultan. »

« A la fin de votre dernière session, j'exprimais l'espoir que le traité de Gandamak mettrait heureusement fin à la guerre de l'Afghanistan. »

Conformément aux clauses de ce traité non envoyé et sa suite ont été accueillis avec les honneurs qui leur étaient dus par l'émir de Caboul. Mais, tandis qu'ils s'acquittaient de leur mission, ils ont été attaqués et traités avec violence par des forces supérieures en nombre, et après une héroïque défense, ont été presque tous massacrés.

Un attentat aussi intolérable exigeait un châtiment proportionné à l'offense, et mes troupes qui, en exécution des stipulations du traité, s'étaient retirées où se préparaient à se retirer des territoires gouvernés par l'émir, ont reçu l'ordre de revenir sur leurs pas.

L'habileté déployée dans la rapide marche sur Caboul, et dans les divers mouvements exécutés sur d'autres points d'action à mérite aux officiers et aux hommes de mes troupes indigènes, aussi bien qu'anglaises, les plus grands éloges et l'estime la plus complète. La bravoure s'est montrée dans tout son lustre, dans toutes les rencontres avec l'ennemi.

L'abdication de l'émir et la situation troublée de l'Afghanistan, nous mettent pour le moment dans l'impossibilité de rappeler nos troupes. Mais le principe d'après lequel mon gouvernement a agi jusqu'à présent, ne sera pas modifié, et tout en étant résolu à fortifier les frontières de mon empire de l'Inde, je voudrais conserver des relations amicales tant avec ceux qui seront appelés à gouverner l'Afghanistan, qu'avec la population de ce pays.

Mes espérances, quant au prompt rétablissement de la paix dans l'Afrique australe, se sont réalisées. La capture et la déposition du roi des Zoulous, et la destruction de l'organisation militaire sur laquelle s'appuyait sa dynastie, ont délivré mes possessions dans cette partie du monde d'un danger qui a sérieusement empêché leur progrès et leur consolidation. Dans le pays des Basutos, un soulèvement des indigènes, d'une importance grave, a été efficacement réprimé par mes troupes coloniales, tandis que le Transvaal a été délivré des déprédations d'un chef puissant qui, après avoir résisté avec succès au gouvernement précédent, a obstinément repoussé nos tentatives de conciliation.

J'ai des raisons pour espérer que le temps est proche où l'on pourra faire un progrès considérable, dans le sens du projet tendant à établir une union ou une confédération grâce à laquelle le droit que les habitants de la colonie du Cap ont de se gouverner eux-mêmes, pourra être étendu à mes sujets des autres parties de l'Afrique Méridionale.

Les documents relatifs à cette question et à différentes autres vous seront prochainement communiqués.

Messieurs de la Chambre des communes, j'ai donné l'ordre de préparer et de vous présenter le plus tôt possible le budget de cette année.

Milords et Messieurs, je vous ai dit à la fin de la dernière session que j'avais nommé une commission chargée de faire une enquête sur les causes de la mauvaise situation de l'agriculture dans le Royaume Uni. Cette commission continue ses travaux. Le déficit considérable que la récolte a éprouvée dans quelques parties de l'Irlande a obligé depuis mon gouvernement à prendre des mesures spéciales pour prévenir les calamités dont cette région était menacée. Dans ce but il a invité les autorités chargées de l'administration de l'as-

sistance publique de faire des provisions considérables de vivres et de combustible pour les distribuer en cas de besoin. Mon gouvernement a également encouragé le travail en accordant aux ouvriers des conditions plus avantageuses que celles qui sont présentées par les lois actuelles.

Je suis assuré que vous voudrez bien donner votre sanction à la conduite qui a été adoptée, dans les cas où elle peut avoir dépassé les pouvoirs confiés par le Parlement au gouvernement exécutif.

Une proposition vous sera soumise dans le but d'obtenir les fonds nécessaires pour les avances exceptionnelles faites sur les propriétés administrées par les commissaires des biens temporels des Eglises.

Je compte que vous pourrez reprendre l'étude du code criminel et des réformes à faire dans la loi sur les faillites.

On vous présentera des projets de loi qui étendent les pouvoirs des possesseurs de terres affectées, qui consolident et amendent les lois sur les aliénés et qui simplifient les formalités des contrats de transport.

Je vous recommande ces mesures et toutes celles qui seront soumises à votre examen et j'espère que la bénédiction du tout-puissant vous assistera et dirigera vos travaux.

Cette lecture achevée, le lord-chancelier déclare le Parlement ouvert.

La cérémonie a duré vingt minutes. La Reine s'est retirée après avoir échangé des salutations avec le prince et la princesse de Galles et les autres membres de sa famille.

La séance de la Chambre des Lords a été suspendue jusqu'à cinq heures du soir, et celle de la Chambre des Communes jusqu'à quatre heures, pour la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône.

LETTRE DE PARIS Paris, le 5 février 1880. Dégrands efforts sont tentés pour obtenir que le gouvernement fasse au sein de la commission d'amnistie des déclarations de nature à ne pas décourager les amis des exclus. Pour arriver à ce résultat, MM. Antonin Proust, Chevandier et Achard, qui composent la minorité de la commission, ont manœuvré avec beaucoup d'habileté. Ils ont décidé leurs collègues à mander par divers eux le garde des sceaux à l'effet d'en recevoir des renseignements précis sur le nombre et la situation des exclus.

Or, si l'on trouve que ce ne sera pas seulement M. Cazot qui comparaitra devant la commission, mais encore le président du conseil, aussitôt qu'il sera établi de son in disposition. Notez que c'est M. de Freycinet lui-même qui a demandé à être entendu et comme ce ne peut être assurément pour répéter après M. Waddington que la question est close, on en conclut que c'est pour faire connaître que le Gouvernement n'est pas implacable et qu'il se réserve d'agir à son heure.

Avouez que MM. Proust, Chevandier et Achard se seraient concertés avec le président du conseil avant d'insister pour que la commission qu'ils n'auraient pas été mieux inspirés. Quoi qu'il en soit, comme il ne semble pas douteux parmi les amis de M. Louis Blanc que M. de Freycinet s'appliquera à ne pas décourager les partisans de l'amnistie, ceux-ci sont décidés pour peu que le ministre justifie leurs espérances, à retirer la proposition, ce retrait devant achever de souligner l'importance des promesses du Gouvernement.

Cependant, comme avant de faire la déclaration que l'on attend de lui, M. de Freycinet devra obtenir l'assentiment de ses collègues réunis en conseil, il est permis de supposer que les choses n'iront peut-être pas aussi facilement que se plaisent à l'indiquer les membres de l'extrême gauche aussi bien que ceux de l'Union républicaine, qui ont voté en faveur de l'amnistie. Une première fois déjà, il a été démontré qu'en ce qui concerne l'amnistie, M. de Freycinet ne pouvait pas tenir ce qu'il promettait; pourquoi la même chose n'arriverait-elle pas une seconde fois? Les obstacles sont restés les mêmes; c'est du moins l'avis général dans les cercles parlementaires.

Aussi quand la Justice essaye de faire croire à ses lecteurs qu'il suffit qu'un membre du cabinet, comme M. Constans, par exemple, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, se soit prononcé en faveur de l'amnistie pour que celle-ci ait chance d'être soutenue à la tribune au nom du gouvernement, est-elle tout à fait en dehors de la vérité. M. Lepère, lui aussi, avait été partisan de l'amnistie, ce qui ne l'a pas empêché de tenir le langage que l'on sait dans les bureaux réunis pour la nomination des commissaires chargés d'examiner la proposition de M. Louis Blanc.

On annonce qu'il n'y a déjà pas moins de quatre candidats pour la suc-

cession académique de M. Jules Favre. Ce seraient, indépendamment de MM. Allou et Rousse, tous deux membres du barreau de Paris, MM. Emile de Girardin et Gambetta.

Le monde de la spéculation a été très déconcerté aujourd'hui, en ne trouvant pas dans les journaux anglais tels que le Times et le Standard, une analyse anticipée du discours que la reine Victoria a prononcé aujourd'hui, à l'ouverture du Parlement. Ce n'est que vers la fin de la Bourse que l'on a connu le texte de ce document, dont les déclarations pacifiques, notamment en ce qui concerne les réformes qui restent à faire en Turquie et la continuation de la guerre dans l'Afghanistan, ne semblent pas devoir convaincre également tout le monde.

On trouve, d'autre part, qu'en ce qui concerne la situation intérieure et notamment à propos de l'Irlande, le discours royal manque de netteté. En tous cas, les mesures annoncées par lui paraissent insuffisantes pour calmer les populations et désarmer l'opposition. Sans doute, les débats de l'adresse dans les deux Chambres, vont permettre à lord Beaconsfield et à ses collègues de développer plus clairement leurs intentions en précisant les moyens qu'ils se proposent d'employer pour les faire prévaloir, sans cela les impressions, je regrette d'avoir à le constater, risquent de rester défavorables à la politique du cabinet Tory.

M. Broca a été nommé sénateur inamovible par 140 voix contre 132 données à son concurrent, M. Bétolaud. M. Vacherot a obtenu 1 voix, et il y a donc eu, aujourd'hui au Sénat, 273 votants; tandis qu'il y a huit jours, le Sénat se composait de 263 votants, M. Broca obtenait 126 suffrages, M. Bétolaud 118, M. Vacherot 11 et le général Bourbaki 1. Il se trouvait, en outre, dans l'urne 6 bulletins blancs ou nuls.

Rarement la première Chambre s'était trouvée aussi complète que cette après-midi. Chez les gauches notamment, personne, sauf M. Crémieux fort malade depuis la mort de sa femme, M. Littré également malade et le comte Roger du Nord, ne manquait à l'appel. M. Baze, M. de Freycinet, M. Jules de Lasteyrie et le général Faidherbe quoique indisposés, s'étaient levés pour prendre part au vote. M. Le Royer, revenu d'Italie, a également voté et avec lui, comme je vous l'annonçais hier, MM. Teisserenc de Bort et le général Jaurès. M. Waddington avait retardé son départ afin de pouvoir contribuer à l'élection de M. Broca, enfin le général Billot avait quitté son commandement pour venir voter. Malheureusement tous les conservateurs n'ont pas suivi cet exemple de venir voter quand même. En outre, ce sont eux qui ont mis 2 bulletins blancs dans l'urne et voté pour M. Vacherot. Il en résulte que, s'ils ont été battus, ils doivent d'autant moins désespérer à propos de l'article 7, surtout s'ils se montrent plus exacts, qu'il se trouve dans les rangs des gauches plus d'un partisan de la liberté d'enseignement. M. de Saint-Vallier assistait à la séance d'aujourd'hui.

La Bourse est restée à peu près stationnaire dans les cours d'hier. Les marchés étrangers sont calmes. Les consolidés sont apportés à 98 3/4. La Chambre des députés a continué aujourd'hui sa délibération sur les tarifs.

MM. Gaudin et Pascal Duprat ont occupé successivement la tribune durant la première partie de la séance. Pendant que M. Pascal Duprat parlait, on faisait circuler dans les couloirs une dépêche télégraphique de Philadelphie annonçant que la Convention républicaine réunie dans la Capitale de la Pensylvanie venait de proclamer la candidature du général Grant à la présidence des Etats-Unis, et de formuler une résolution économique importante. Cette résolution porte que la Convention républicaine s'oppose à tout changement dans le système financier actuel de l'Union et proteste contre toute tentative d'établir un nouveau tarif douanier au moyen de traités de commerce. Elle se prononce, en outre, contre le principe du libre-échange et en faveur du maintien de la politique douanière suivie pendant ces vingt dernières années.

Ces déclarations, qui motiveront, sans aucune doute, de la part de nos orateurs, des observations nombreuses, sont dès à présent fort commentées.

Il n'y a, d'ailleurs, rien de bien nouveau à vous signaler sujet des conversations de couloirs ou de réunions de commissions. On ne s'est occupé que de la 17^e commission d'initiative qui vient d'examiner la proposition de M. Ménier, tendant à supprimer les octrois et à les remplacer par

une taxe de 4 pour 1,000 sur la valeur des immeubles. M. Pascal Duprat a appuyé la proposition de M. Ménier et a demandé son renvoi à la commission relative aux boissons. La commission a chargé M. Pascal Duprat de lui présenter un rapport sommaire en ce sens.

Au Sénat, la commission de la liberté de l'enseignement supérieur avait décidé, avant l'ouverture de la séance, qu'elle accepterait le renvoi des pétitions qui font l'objet du rapport de MM. Pelletan et Pajot et qu'elle ferait un rapport à son tour sur toutes les questions soulevées. Ces pétitions sont en ce moment l'objet des délibérations au Sénat qui les a abordées, aussitôt après l'élection de M. Broca. M. Pelletan, qui a parlé le premier, en sa qualité de rapporteur, s'efforce de critiquer le mode de pétitionnement adopté par les catholiques qui ont admis les signatures d'un nombre considérable de femmes. Il prétend, en outre, que sur 1,700,000 signatures, il y en a 430,464 qui ne sont pas légalisées. Toutefois, M. Pelletan veut bien reconnaître que le caractère de ces pétitions prises en elles-mêmes, est correct, ce qui est fort heureux. La délibération continue.

SÉNAT PRÉSIDENCE DE M. RAMPON, VICE-PRÉSIDENT Séance du 5 février 1880. La séance s'ouvre à 2 heures. On procède immédiatement au scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible. Les sénateurs sont arrivés en grand nombre: les conversations sont très animées dans la salle et dans les couloirs; les tribunes sont pleines; l'anxiété est grande; il s'agit, en effet, de faire pencher la balance à droite ou à gauche.

Le docteur Broca a de grandes chances; la gauche ayant employé toutes ses ressources à cet effort suprême. M. Baze lui-même se traîne péniblement jusqu'à la tribune. M. Peyrat de l'extrême gauche s'approche de lui et examine son bulletin. On se demande ce qui va en résulter.

Voici le résultat du vote: Nombre de votants 275 Bulletins nuls 2 Majorité absolue 137 M. le docteur Broca 140 voix. M. Bétolaud 132 M. Vacherot 2

En conséquence, le docteur Broca est proclamé sénateur inamovible. La gauche applaudit avec raison: le Sénat se transforme.

L'ordre du jour appelle la discussion des rapports sur les pétitions déposées contre la loi sur l'enseignement supérieur. La parole est à M. Pelletan, rapporteur de la 4^e commission.

M. PELLETAN parle de cette immense quète de signatures organisée sur tout le territoire. Il y a, dit-il, 1,700,000 signatures en tout; mais il y a sur ce nombre un grand nombre de signatures de femmes et d'enfants. Mais ce n'est qu'au point de vue du règlement du Sénat que M. Pelletan examinera la question.

Le règlement est formel, dit-il, il faut qu'une pétition soit signée par son auteur, et que la signature soit légalisée. Une croix est-elle une signature? Plusieurs signatures de la même main et de la même écriture sont-elles valables? Une signature non légalisée, mais certifiée authentique par un ou plusieurs témoins, surtout lorsque les signatures de ces témoins ne sont pas légalisées? Et même les légalisations au second degré, c'est-à-dire des légalisations de signatures certifiées authentiques d'autres signatures, sont-elles valables?

Telles sont les questions qui se posent d'elles-mêmes dans l'examen des pétitions. Or, il y a 193,494 signatures certifiées authentiques par les témoins dont les signatures ne sont pas légalisées. Et 46,000 dans les mêmes conditions, sauf que les signatures des témoins sont légalisées par les maires. 235,000 seulement sont légalisées directement par le maire.

Mais ce n'est pas tout, il y a des pétitions qui sont une injure pour les principes du droit moderne, et de la Constitution. Ainsi, il y a une pétition qui dit, messieurs qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!

M. Pelletan dit cela avec une indignation tellement ridicule qu'on rit au centre et que la droite applaudit.

MM. DE LORGERIE ET HERVÉ DE SAISY. — Il n'y a pas un catholique qui pense autrement. (Bravos à droite. — Tumulte.)

M. PELLETAN. — Comment, messieurs, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes! La droite tout entière: Oui certainement. (Tumulte indescriptible.)

M. PELLETAN injurie les pétitionnaires. On a obtenu ces signatures en disant que la religion était menacée; et bien, dit-il, on en a menti.

A droite: Oh! oh! Allons donc! C'est vrai! (Bruit à gauche.)

M. PELLETAN croit qu'on ne doit pas tenir compte de ces pétitions d'autant plus que M. Pajot, dit-il, n'a pas examiné le pétitionnaire, celles qui lui étaient confiées. (Réclamations à droite.)

M. JULES FERRY monte à la tribune. On croit qu'il va parler sur la question; erreur, il vient déposer le Livre Jaune sur le bureau du Sénat, au nom du ministre des affaires étrangères.

M. JULES SIMON demande la parole. Il expose simplement au Sénat qu'il voudrait mieux renvoyer toutes les pétitions à la commission qui s'occupe du projet de loi, et les discuter après le dépôt du rapport. (Très bien à droite et au centre.)

M. LOUÏS BRUN monte à la tribune. Il dit qu'on peut bien marcher sur les pétitions, mais que le fait n'en est pas moins imposant.

Le fait de ce pétitionnement est considérable, car il démontre le courant de l'opinion publique, et si vous voulez lui résister,